PRIVALTO OPPORTUNITÉ RENDEMENT AOUT 2017

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.(1), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
  Garant de la formule : BNP Paribas S.A.(1).
  L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
  L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.**
  Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(1) Notations de crédit au 16 mai 2017:
- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 1er JUIN 2017 AU 31 AOUT 2017

PRIVALTO

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Privalto Opportunité Rendement Août 2017, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de **l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price** qui est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des 50 premières capitalisations de la zone euro qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an ;
- Chaque trimestre, à partir du trimestre 4, **un gain potentiel de 1,75 % par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale**, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à une date de constatation trimestrielle (soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,67 %) ;
- À l'échéance des 10 ans :
  - **un remboursement avec gain de 1,75 % par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale** en cas de stabilité ou hausse de l'indice par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale
  - **un remboursement de l'intégralité du capital jusqu'à 40 % de baisse de l'indice** par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale
  - **un risque de perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'indice si l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.**

Privalto Opportunité Rendement Août 2017 est un produit de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :
Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 17 septembre 2027). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 1,75 % par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale :** dès lors qu'à l'une des dates de constatation trimestrielle ou finale, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Possible retour sur investissement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre, à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des dates de constatation trimestrielle, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance :** dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
  - **À l'échéance des 10 ans :** en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.
  - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 1,75 % par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant (taux de rendement annuel net maximum de 5,67 %).
- **L'indice est construit en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

À la date de constatation initiale, le 31 août 2017, on observe le niveau de clôture de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 À 39)

Aux 36 dates de constatation trimestrielle[1], on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé[1] correspondante :

L'intégralité du capital + **Un gain de 1,75 % par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale**

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 4,40 % et 5,67 %, selon l'année du remboursement.

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale[1], le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance[1] :

L'intégralité du capital + **Un gain de 40 x 1,75 % = 70 %, soit un gain de 1,75 % par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale**

Soit un taux de rendement actuariel net de 4,37 %.

- Si, à cette date, **l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance[1] :

L'intégralité du capital

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance[1] :

Le capital diminué de la baisse de l'indice

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

ILLUSTRATIONS

Performance de l'indice par rapport à son niveau initial

Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain de 1,75 % par trimestre écoulé

Pourcentage du capital remboursé

Seuil de perte en capital à l'échéance

Période de constatation trimestrielle

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL LE TRIMESTRE 40

- Trimestres 4 à 39 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continue.
- Trimestre 40 : l'indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital -53 % = **47 % du capital**, soit un taux de rendement annuel net de -8,17 % (inférieur à celui de l'indice égal à -7,24 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates de constatation trimestrielle et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL LE TRIMESTRE 40

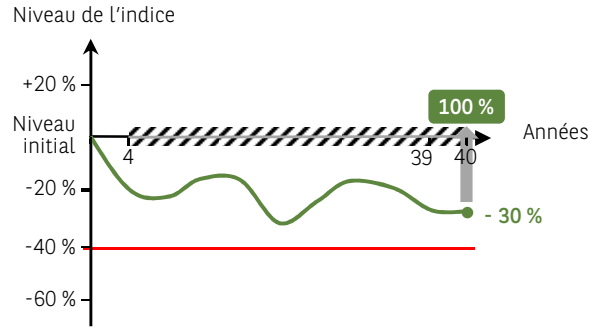

- Trimestres 4 à 39 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continue.
- Trimestre 40 : l'indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital, soit un taux de rendement annuel net de -1 % (supérieur à celui de l'indice, égal à -3,49 %).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE DU TRIMESTRE 4

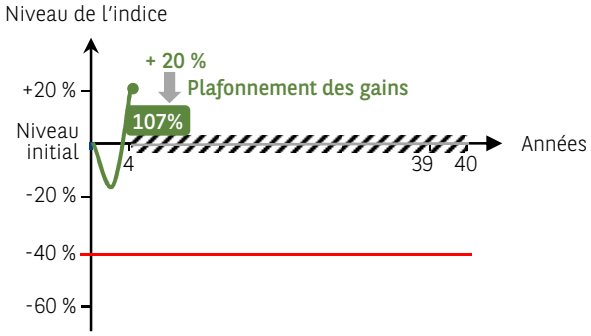

- Trimestre 4 : l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital + gain de (4 × 1,75 %) = **107 % du capital**, soit un taux de rendement annuel net de 5,67 % (inférieur à celui de l'indice, égal à 19,19 %, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où, à une date de constatation trimestrielle ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 1,75 % par trimestre écoulé.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.

ZOOM SUR L'INDICE S&P EURO 50 EQUAL WEIGHT SYNTHETIC 5 % PRICE (1/2)

L'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price est composé des 50 actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. Contrairement à l'indice Euro Stoxx 50® dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière, l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Comme pour celle de l'indice Euro Stoxx 50®, sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des 50 premières capitalisations de la zone euro qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 4,09 % par an depuis 2007 (source : Bloomberg). Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site https://us.spindices.com/indices/equity/sp-euro-50-equal-weight.

Les caractéristiques de l'indice sont les suivantes :

- **PONDÉRATION :** l'indice est équipondéré et le poids de chacune des 50 valeurs le composant est de 2 %
- **RENDEMENT AJUSTÉ :** un prélèvement forfaitaire annuel de 5 % est déduit du rendement net
- **AGENT DE CALCUL :** l'indice est calculé et sponsorisé par S&P Dow Jones Indices, le plus grand fournisseur d'indices et de concepts indiciels au monde
- **REBALANCEMENT :** la composition de l'indice est revue tous les trimestres (le prochain rebalancement aura lieu en juin 2017)

Performances simulées et historiques de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price comparées aux performances de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)

(entre le 16 mai 2007 et le 16 mai 2017)

La performance de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price est fondée sur des valeurs simulées du 5 avril 2007 au 28 mars 2016, puis sur des valeurs réelles du 29 mars 2016 (date de création de l'indice) au 16 mai 2017.

Les performances passées, qu'elles soient simulées ou historiques, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

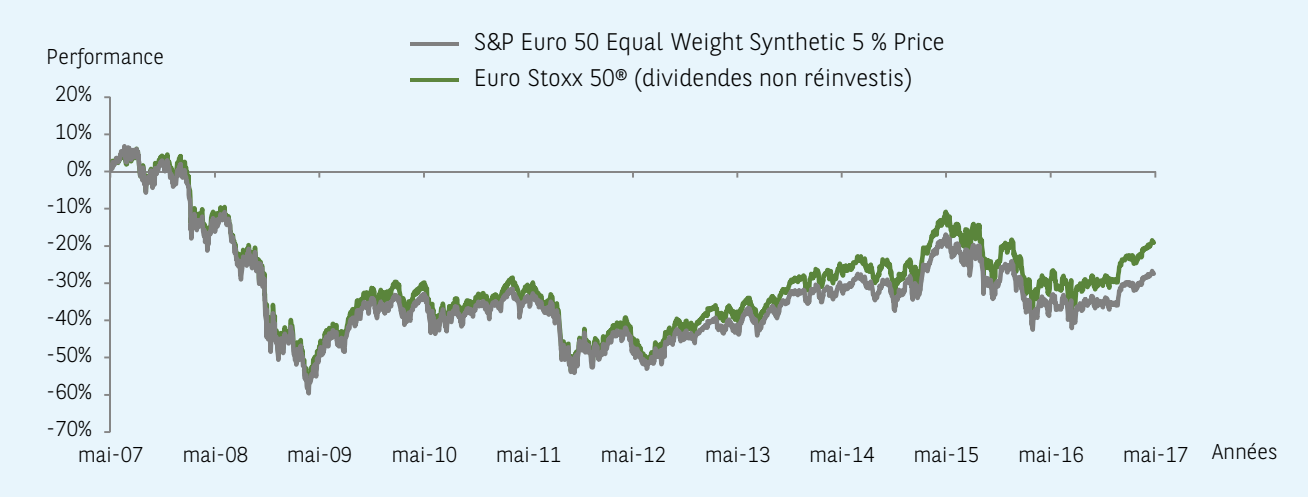

Performances cumulées au 16 mai 2017		
Période	S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % (performances simulées jusqu'au 28 mars 2016)	Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)
1 an	21,50 %	23,40 %
3 ans	11,27 %	14,79 %
5 ans	57,15 %	67,42 %
10 ans	-25,23 %	-17,65 %

Source : Bloomberg, le 16 mai 2017

ZOOM SUR L'INDICE S&P EURO 50 EQUAL WEIGHT SYNTHETIC 5% PRICE (2/2)

Composition de l'indice (au 16 mai 2017)

	Société		Société
1	Unilever	26	Koninklijke Ahold Delhaize
2	ING Group	27	Eni
3	Air Liquide	28	Schneider Electric
4	Banco Bilbao	29	Pernod Ricard
5	SAP	30	LVMH
6	Fresenius	31	Essilor International
7	Deutsche Bank	32	BNP Paribas
8	Bayer	33	Banco Santander
9	Intesa Sanpaolo	34	Adidas
10	CRH	35	Koninklijke Philips
11	Safran	36	ASML Holding
12	L'Oréal	37	Siemens
13	Total	38	Linde
14	AXA	39	Deutsche Post
15	Airbus	40	Bayerische Motoren Werke
16	Telefonica	41	Allianz
17	Iberdrola	42	AnheuserBusch InBev
18	UnibailRodamco	43	UniCredit
19	Heineken	44	Sanofi
20	Enel	45	Orange
21	Volkswagen	46	Société Générale
22	Muenchener RueckversicherungsGesellschaft	47	Vinci
23	Deutsche Telekom	48	Danone
24	Daimler	49	Nokia
25	BASF	50	Industria de Diseno Textil

Répartition sectorielle

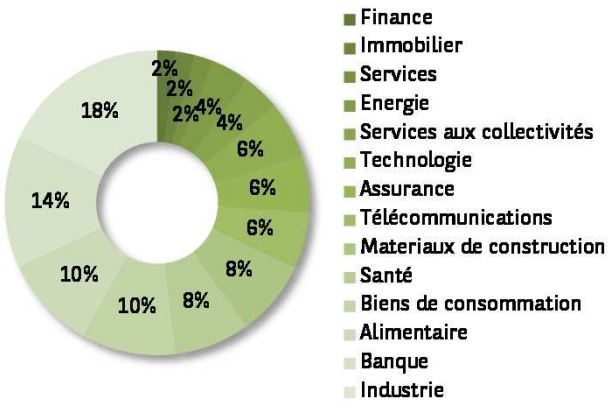

Répartition géographique

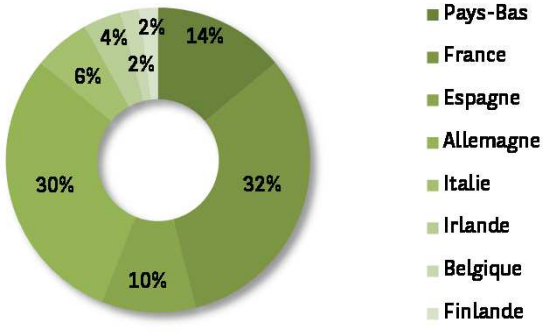

Pour plus d'informations sur cet indice, consultez le site https://us.spindices.com/indices/equity/sp-euro-50-equal-weight.

Source : Bloomberg, le 16 mai 2017

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price et donc à l'évolution du marché actions européen.

- **Risque découlant de la nature du support :** En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

- **Risques de marché :** Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

- **Risque de crédit :** L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Emetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Emetteur.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013259108
Forme juridique	Titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.(1), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A.(1). Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au public	Oui, uniquement en France
Commercialisation	Du 1er juin au 31 août 2017
Garantie en capital	**Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance**
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,65 % TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès des distributeurs.
Sous-jacent	Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price – Code Bloomberg SPEU50ES
Date d'émission	1er juin 2017
Date de constatation initiale	31 août 2017
Dates de constatation trimestrielle	31 août 2018 (trimestre 4) 30 novembre 2018 (trimestre 5) 28 février 2019 (trimestre 6) 31 mai 2019 (trimestre 7) 2 septembre 2019 (trimestre 8) 2 décembre 2019 (trimestre 9) 2 mars 2020 (trimestre 10) 2 juin 2020 (trimestre 11) 31 août 2020 (trimestre 12) 30 novembre 2020 (trimestre 13) 1er mars 2021 (trimestre 14) 31 mai 2021 (trimestre 15) 31 août 2021 (trimestre 16) 30 novembre 2021 (trimestre 17) 28 février 2022 (trimestre 18) 31 mai 2022 (trimestre 19) 31 août 2022 (trimestre 20) 30 novembre 2022 (trimestre 21) 28 février 2023 (trimestre 22) 31 mai 2023 (trimestre 23) 31 août 2023 (trimestre 24) 30 novembre 2023 (trimestre 25) 29 février 2024 (trimestre 26) 31 mai 2024 (trimestre 27) 2 septembre 2024 (trimestre 28) 2 décembre 2024 (trimestre 29) 28 février 2025 (trimestre 30) 3 juin 2025 (trimestre 31) 1er septembre 2025 (trimestre 32) 1er décembre 2025 (trimestre 33) 2 mars 2026 (trimestre 34) 2 juin 2026 (trimestre 35) 31 août 2026 (trimestre 36) 30 novembre 2026 (trimestre 37) 1er mars 2027 (trimestre 38) 31 mai 2027 (trimestre 39)
Dates de remboursement anticipé automatique	14 septembre 2018 (trimestre 4) 14 décembre 2018 (trimestre 5) 14 mars 2019 (trimestre 6) 14 juin 2019 (trimestre 7) 16 septembre 2019 (trimestre 8) 16 décembre 2019 (trimestre 9) 16 mars 2020 (trimestre 10) 16 juin 2020 (trimestre 11) 14 septembre 2020 (trimestre 12) 14 décembre 2020 (trimestre 13) 15 mars 2021 (trimestre 14) 14 juin 2021 (trimestre 15) 14 septembre 2021 (trimestre 16) 14 décembre 2021 (trimestre 17) 14 mars 2022 (trimestre 18) 14 juin 2022 (trimestre 19) 14 septembre 2022 (trimestre 20) 14 décembre 2022 (trimestre 21) 14 mars 2023 (trimestre 22) 14 juin 2023 (trimestre 23) 14 septembre 2023 (trimestre 24) 14 décembre 2023 (trimestre 25) 14 mars 2024 (trimestre 26) 14 juin 2024 (trimestre 27) 16 septembre 2024 (trimestre 28) 16 décembre 2024 (trimestre 29) 14 mars 2025 (trimestre 30) 17 juin 2025 (trimestre 31) 15 septembre 2025 (trimestre 32) 15 décembre 2025 (trimestre 33) 16 mars 2026 (trimestre 34) 16 juin 2026 (trimestre 35) 14 septembre 2026 (trimestre 36) 14 décembre 2026 (trimestre 37) 15 mars 2027 (trimestre 38) 14 juin 2027 (trimestre 39)
Date de constatation finale	3 septembre 2027 (trimestre 40)
Date d'échéance	17 septembre 2027 (trimestre 40)
Valorisation	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013259108=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Double valorisation	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par les sociétés Pricing Partners et Sungard, sociétés indépendantes du Groupe BNP Paribas.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	NYSE Euronext Paris (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 16 mai 2017 :
- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Privalto Opportunité Rendement Août 2017 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE Euronext Paris (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 16-236, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 1er juin 2017, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Emetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du produit. Durant la période de commercialisation, le Prospectus de Base daté du 9 juin 2016 (le « Prospectus de Base Initial ») sera mis à jour aux alentours du 7 juin 2017 (le « Prospectus de Base Mis à Jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux Titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Emetteur ainsi que sur les facteurs de risques, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Mis à Jour à compter de sa publication.** En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demandes auprès des distributeurs ou sur le site de l'AMF www.amf-france.org. L'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est une marque commerciale du groupe The McGraw-Hill Companies, Inc. pour l'utilisation de laquelle une licence a été concédée à BNP Paribas. Les Titres de créance ne bénéficient pas du parrainage ou de l'aval de Standard & Poor's, qui n'en assure ni la vente, ni la promotion. En outre, Standard & Poor's n'avance aucune opinion quant au bienfondé d'un investissement dans les Titres de créance.

PRIVALTO

BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change